



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pratique de denturologiste

Question écrite n° 14862

Texte de la question

Mme Élisabeth Toutut-Picard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la pratique de denturologiste. Des prothésistes dentaires conventionnels ont fait le choix de quitter l'artisanat pour une formation paramédicale de technicien dentaire clinique (TDC), dite aussi denturologiste. Ils ont approfondi leurs connaissances dans les domaines de l'anatomie, de la physiologie et de la cinématique mandibulaire, ce qui les autorise à fabriquer et à vendre directement leurs produits à une clientèle autre que les chirurgiens-dentistes. Cette pratique offre ainsi aux patients l'accès à un prix raisonnable des appareillages, tout en respectant les exigences de santé et de traçabilité. C'est aussi un facteur d'économie pour la sécurité sociale. Enfin, elle apporte une solution au problème du manque de praticiens dans certaines zones médicalement sous dotées. Les représentants des denturologistes demandent leur intégration dans la catégorie des auxiliaires médicaux, aux côtés des prothésistes et orthésistes. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Élisabeth Toutut-Picard](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14862

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 février 2019

Question publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 10876

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)